



DELIBERATION 2018-69

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTÉ OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme BADOUIN E. - M. RIO F. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme OMS ML. procuration à M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration à Mme MASANET C. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTS : Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Isabelle FASSIO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Modification de la composition des commissions municipales

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Evelyne BADOUIN a récemment intégré le conseil municipal.

Il convient donc de modifier la composition des commissions communales.

Afin de respecter la représentativité de chaque groupe, Madame le Maire propose que Madame Evelyne BADOUIN remplace Monsieur Henri FONTVIEILLE au sein des commissions dont il était membre ; urbanisme, travaux-voirie, finances.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	22
Contre	
Abstention	3 ; RIO F - V. FABRY - P. MAUREL

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE les modifications proposées.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

